

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 24 JUIN 2014 / N° 11

Président : M. Daniel Joray, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sophie Lachat, secrétaire du Conseil général

Lieu : Halle de gymnastique de Vermes

1. Appel

Monsieur **Daniel Joray**, Président, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, ainsi qu'à la presse et la radio. Il n'y a pas de public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 21 du 12 juin 2014
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 27 mai 2014
3. Communications
4. Questions orales
5. Sous réserve d'acceptation par l'assemblée bourgeoise de Vicques, décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Val Terbi (Vicques), d'une contenance de 15'510m², située au lieu-dit "Sous-Rosé", propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.- + frais de notaire; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires
6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2013 :
 - a). Commune mixte de Val Terbi
 - b). Bourgeoisie de Montsevelier
 - c). Bourgeoisie de Vermes
 - d). Bourgeoisie de Vicques
7. Demande de prolongation de délai de réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé : "Eclairage public de nos trois villages"

Monsieur **Daniel Joray** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Appel

La parole est donnée à la secrétaire du Conseil général, Madame **Sophie Lachat**, qui procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux.

Présents : Jean-Paul Bindy, Madeleine Brêchet, Luc Chalverat, Corinne Charmillot, Jean-Luc Charmillot, Régis Chételat, Martin Clerc, Xavier Dobler, Vincent Eschmann, Daniel Joray, Romain Lambert, Philippe Limacher, Dorothée Lovis, Pierre Lovis, Mme Dominique Rudolf, René Ruffieux, Alain Ryser, Pierre-Henri Scherer, Manuel Schindelholz.

Absents lors de l'ouverture de la séance, Romain Lambert, Régis Chételat, Alain Ryser arrivent plus tard.

Excusés : Elisabeth Dennert, Carlos Peña Reyes, Cédric Eschmann

Non-excuse : Pascal Lachat

19 sur 23 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Les 6 conseillers communaux ainsi que le maire sont présents.

2. Procès-verbal du Conseil général du 27 mai 2014

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. **Monsieur le Président** propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire. Il demande s'il y a des remarques, modifications à apporter.

Personne ne demandant la parole, Monsieur **Daniel Joray**, président, déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Communications

CONSEIL COMMUNAL

Présence des gens du voyage à Innodel

M. Michel Brahier, maire

"Conformément aux accords internationaux, conventions, recommandations et délégation de compétence de la Confédération aux cantons, le canton du Jura a l'obligation d'accueillir dignement les différentes communautés de gens du voyage, suisses et étrangers. Par ailleurs, par l'acceptation de la motion n° 1048, le Parlement invite l'Etat à tout mettre en œuvre pour réaliser dans les plus brefs délais 2 aires d'accueils, une pour les gens du voyage suisses et l'autre pour les gens du voyage étrangers.

Depuis ce printemps, l'aire de stationnement de Bassecourt est fermée pour cause de travaux en vue d'y implanter un espace de détente d'autoroute. Dès lors, et dans l'attente de trouver un nouvel emplacement, le canton souhaite trouver un endroit provisoire afin d'éviter des campements sauvages et difficilement gérables.

En date du 1^{er} mai 2014, les gitans se sont installés sur la zone d'Innodel après avoir démonté la serrure. Comme le canton du Jura est dépourvu en place d'accueil, force est de reconnaître qu'aussi bien le canton que le Pouvoir judiciaire n'ont aucune marge de manœuvre pour interdire, voire expulser ces gens du voyage.

Confronté à cette situation inappropriée à un tel lieu où ensemble, autorités cantonales et communales s'efforcent de le mettre en valeur, le Conseil d'administration a privilégié le dialogue avec le canton afin de

définir une gestion rigoureuse de cet endroit. En définissant clairement les conditions d'accueil temporaire, nous nous donnons les moyens de contrôles officiels par la police, de même qu'au niveau sanitaire et hygiène publique. Les frais qui en découlent doivent être couverts par l'encaissement d'une taxe par caravane.

Ce principe d'accueil est provisoire et aussi court que possible. Il permet aux autorités une plus grande fermeté pour lutter contre l'envahissement de tout autre lieu par des campements sauvages. Bien entendu, si dans l'intervalle, un projet industriel se profilait dans cette zone, les gens du voyage seraient obligés de partir. Actuellement, des tractations sont en cours entre le Gouvernement et Innodel afin de finaliser une convention décrivant les différentes mesures adoptées".

Nomination de M. Quentin Monin en tant qu'agent d'exploitation

M. Michel Brahier, Maire

"Suite au départ d'Olivier Rebetz désireux de réorienter sa carrière professionnelle, le Conseil communal a nommé Monsieur Quentin Monin, titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'agent d'exploitation, qui prendra ses fonctions le 1^{er} août. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions".

Projet d'ouvrage "La Scheulte"

M. Yvan Burri, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, le projet de protection contre les crues de la Scheulte appelé « projet Scheulte et Birse » parce que la conception directrice et le plan directeur, dans un esprit de cohérence globale, sont partagés par les communes de Courroux et Val Terbi, suit son cours. Le dossier, au stade d'avant-projet d'ouvrage, a permis aux autorités locales d'étudier la faisabilité du projet et de démontrer aux autorités cantonales leur volonté de le mener à bien. Il a été transmis au canton après la correction de certaines remarques. Une séance publique d'information a eu lieu en avril dernier, elle a permis aux citoyens intéressés de connaître le projet dans les grandes lignes. Elle aussi démontré qu'il n'y avait pas d'oppositions de principe parmi les réactions dans la salle.

Comme vous le savez, notre commune a engagé, en 2013, le processus de mise en œuvre en établissant un règlement des digues et en définissant les principes de son financement.

La suite comprend la mise au niveau de projet d'ouvrage du dossier et c'est pour cela qu'un cahier des charges a été établi par notre mandataire pour ce travail et pour l'établissement d'un plan spécial. Une demande d'offre a été transmise de gré à gré à la communauté d'étude qui planche sur ce projet depuis longtemps.

Pour mieux s'accorder avec les priorités d'action que les cantons sont tenus de faire selon le nouveau droit sur la protection des eaux et suite à la consultation cantonale de janvier 2014, nous avons fait part de la grande potentialité de revitalisation des mesures V1 et V2 en concordance avec la carte produite par l'office de l'environnement. Dès lors, l'étude des projets d'ouvrage et plans spéciaux "Recolaine" V1 à V4 du plan directeur ont été réunis alors qu'il était jusqu'à présent prévu de les traiter en 4 volets. Cela représentera aussi une économie d'échelle substantielle sur les coûts d'ingénierie.

Le calendrier du projet se présente comme suit :

- En septembre, présentation de la demande de crédit nécessaire et adjudication du marché
- Fin de l'hiver, l'établissement du projet d'ouvrage et du plan spécial
- Jusqu'en septembre 2015, examen préalable des instances cantonales

Le sujet de l'attention de l'exécutif qui, avec l'aide du bureau d'aide au maître d'ouvrage entend le poursuivre dans les meilleurs délais".

Halle de Montsevelier

M. Yvan Burri, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, le Conseil communal devra prochainement se prononcer sur le projet de reconstruction de la halle de sport de Montsevelier.

L'exécutif est bien conscient des attentes diverses des habitants de notre commune. Celles des citoyennes-iens de Montsevelier qui se sont prononcés en automne 2012 sont connues et leur désir est grand de voir les travaux commencer. Les attentes des autres habitants de notre commune pour qui fusion veut aussi dire éviter

les doublons, optimisation de l'occupation des sites existants tant sur le plan sportif que culturel nous sont aussi parvenues.

Parvenir à faire coïncider ces positions antagonistes et au vu des capacités financières et leurs perspectives, notamment en matière d'investissements, une dépense de 3'325'000 francs pour la construction d'une halle de gymnastique n'est pas une sinécure et pèsera lourd sur les comptes de la commune.

Le taux de subventionnement avancé par le canton est passé de 44% en 2012 à 38% en 2014, ce qui fait tout de même sur une somme subventionnable maximum de 2'443'780 francs soit une différence de 200'000 francs.

Sur le plan éducatif et sportif, personne ne conteste que la situation actuelle est inacceptable et doit être changée.

La pierre d'achoppement se trouve sur les montants non-subventionnés. Ces sommes, certainement diminuées par des dons, demeureront tout de même la faiblesse du projet actuel.

Si le projet actuel ou légèrement modifié devait être validé par l'exécutif, il ferait l'objet d'une nouvelle demande de subvention laquelle a été invalidée par le Canton en 2012. Dans le cas d'une refonte du projet, sa nouvelle mouture fera l'objet d'une votation populaire.

C'est pourquoi, j'en appelle aux élus de Montsevelier, tant du législatif que de l'exécutif, de faire prendre conscience aux acteurs sportifs, culturels et sociaux des enjeux d'une réflexion sur la prise en charge par les sociétés concernées de ces équipements qui ne seront pas pris en compte pour le subventionnement.

Le Conseil communal a décidé de constituer un groupe de travail constitué de membres du Conseil communal, de ceux de la commission spéciale de construction ainsi que de membres de la commission des finances. La tâche qui lui est dévolue sera de se pencher sur le projet de reconstruction de cette halle de sport, de la pertinence de son volet culturel, et des moyens de le financer.

Pour ma part, en tant que conseiller communal dont le dicastère n'est pas concerné et en tant que vice-maire, j'ai accepté la délicate responsabilité de le présider.

Le rapport, nourri des réflexions de ce groupe de travail, permettra aux conseillers communaux de prendre connaissance des prises de position, des pistes envisageables et des possibilités de finaliser ce projet".

Comité intercommunal Corban – Val Terbi

M. Marcel Chételat, conseiller communal

"Le comité intercommunal de Corban et Val Terbi s'est officiellement constitué lors de sa 1^{ère} séance du 9 décembre 2013. Pour rappel sa composition est la suivante :

Christophe Fleury, maire de Corban

Ulrich Klay, conseiller communal de Corban

Boris Beuret, président des assemblées communales de Corban

Michel Brahier, maire de Val Terbi

Vincent Eschmann, membre du Conseil Général de Val Terbi

Marcel Chételat, conseiller communal de Val Terbi qui en assume la Présidence

Raphaël Schneider, chef du service des Communes

Le secrétariat étant assumé par **Sophie Lachat**, membre de l'administration de Val Terbi

Depuis sa séance constitutive, le comité s'est réuni 4 fois. Afin de préparer les différents éléments qui constitueront le dossier de la fusion, nous avons formé 4 groupes de travail :

✓

Finance et assurances

Responsable : Christophe Fleury

Membres : Claude-Alain Chapatte, conseiller communal de Val Terbi
John Buchwalder, caissier communal de Val Terbi
Valérie Führimann, caissière communale de Corban

✓

Administration

Responsable : Michel Brahier

Membres : Catherine Marquis, secrétaire communale de Val Terbi
Esther Steullet, secrétaire communale de Corban

✓ **Voirie et bâtiments**

Responsable : Ulrich Kläy

Membres : Denis Steullet, voyer communal de Corban
Olivier Dominé, voyer communal de Val Terbi

✓ **Convention et Bourgeoisie**

Responsable : Vincent Eschmann

Membres : Boris Beuret
Othmar Fringeli, habitant Vicques
Joëlle Dobler, habitante de Corban
Raphaël Schneider (dans la mesure de ses possibilités)

Les groupes pourront faire appel à d'autres personnes si nécessaire.

Les différents groupes se retrouvent régulièrement pour discuter et préparer les dossiers les concernant et en informent ensuite le comité lors des séances communes.

Une des priorités est la préparation de la convention de fusion qui déterminera les différentes modalités à suivre pour nous amener à réunir nos 2 communes. Une première version sera certainement prête à être présentée et discutée avec la population en première partie de l'année prochaine".

CONSEIL GÉNÉRAL

Fête des Fanfares à Vicques le week-end du 15 juin 2014

Monsieur **Daniel Joray** a participé à cette fête qui a été une réussite.

Mérites sportifs à la fête du village de Montsevelier

Monsieur **Daniel Joray** a participé à la fête du village de Montsevelier et par la même occasion à la remise des mérites sportifs.

Valterbimania les 4, 5 et 6 juillet 2014 à Montsevelier

Le président du bureau du Conseil général est invité à cette manifestation. Ne pouvant être présent, Monsieur **Vincent Eschmann** le remplacera.

Résolution - Amélioration des mesures de pédagogie spécialisée dans l'enseignement scolaire. **Groupe PDC, M. Xavier Dobler, conseiller communal**

Monsieur le Président a reçu une résolution de **Monsieur Xavier Dobler**. Elle va circuler et ceux qui le désirent peuvent la signer. Monsieur le Président lit le procédé d'une résolution selon l'article 36 du règlement du Conseil général.

4. Questions orales

10 ans du centre communal

M. Martin Clerc, conseiller communal

"En 2005, nous inaugurons le centre communal à Vicques. Cela fera bientôt 10 ans. Cette infrastructure reconnue de qualité loin à la ronde, est très appréciée par ses utilisateurs. Lors de la construction, la finition du bâtiment avait été très soignée, jusque dans les détails, afin de présenter un complexe communal élégant. Petit à petit au gré de son utilisation, et c'est normal, il y a des petits dommages qui arrivent et qui ne sont pas réparés. L'image se dégrade sans que l'on y prête attention (ex : angles de la fontaine cassés, faces des cha-

riots de mobilier effritées, projecteurs défectueux). Le risque est que cela s'accroisse car les utilisateurs prendront moins soin d'installations endommagées.

Ces petites réparations peu coûteuses ne peuvent-elles pas être réalisées ?

En parallèle à ces petites détériorations dues à l'utilisation, des travaux d'entretien des 10 ans avaient été prévus lors de la construction tels que le ponçage du parquet, le renouvellement de la couche de protection du béton et de l'anti-graffiti.

Il était convenu, suite à une erreur de produit, que le premier ponçage du parquet serait pris en charge par la garantie. Sommes-nous encore dans les délais ? Est-ce toujours possible ?

Au vu de tous ces éléments que pense faire le conseil communal ?

A noter que l'architecte se propose de faire un état des lieux sans frais, car le centre communal est une carte de visite de ses réalisations.

Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire

Il regrette ne pas avoir pu prendre connaissance de cette question orale avant la séance afin d'y répondre dignement.

Il en prend acte. Le Conseil communal fournira la réponse lors de la séance du 24 septembre prochain sous les communications.

Monsieur Martin Clerc est satisfait. Il indique qu'il n'y a pas d'urgence, mais il faut y penser !

5. Sous réserve d'acceptation par l'assemblée bourgeoise de Vicques, décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Val Terbi (Vicques), d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit "Sous Rosé", propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.-+ frais de notaire; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires

Entrée en matière : Mme Sylviane Faivre, conseillère communale

"Cher Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'acquisition de la parcelle de forêt 3131 du ban de Vicques est soumise à votre examen et à votre approbation".

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : Mme Sylviane Faivre, conseillère communale

"Il s'agit d'une parcelle en nature de forêt, d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit "Sous Rosé" à Vicques. Elle est actuellement la propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre.

Le prix de vente a été arrêté après négociations avec le propriétaire tout en tenant compte de l'évaluation effectuée par le garde-forestier en charge du secteur. L'estimation de ce dernier tient compte de l'accroissement effectif durant les trois dernières années.

Le volume sur pied a été estimée à 373 m³/ha de résineux et 232 m³/ha de feuillus pour un total de Fr. 47'630.-. De ce montant, peuvent être éventuellement déduits des soins cultureux estimés à Fr. 2'000.-, ce qui nous donne un total de Fr. 45'630.-.

Sur proposition de la commission bourgeoise de Vicques, le prix de l'achat a été fixé, par le Conseil communal, à Fr. 46'000.-, frais de notaire en sus.

Cette transaction requiert l'approbation de l'Assemblée bourgeoise de Vicques ainsi que celle du Conseil général.

En effet, selon le règlement d'organisation (art. 29, alinéa 13), le Conseil général statue sur les actes juridiques relatifs à la propriété foncière lorsque le prix ou l'estimation est supérieur à 0,5 % des charges du budget de fonctionnement de l'année en cours, mais ne dépasse pas les 10 % des charges dudit budget, ce qui est présentement le cas.

L'assemblée bourgeoise a statué favorablement sur cette acquisition le 16 juin.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver l'acquisition de cette forêt, aux conditions mentionnées".

Monsieur le Président ouvre une discussion.

Monsieur **Pierre Lovis** demande si les parcelles avoisinantes appartiennent à la Bourgeoisie de Vicques.

Madame **Sylviane Favre** indique que dans le secteur plusieurs parcelles sont propriétaires de la Bourgeoisie.

Monsieur **Pierre Lovis** demande si un tel achat ne devrait pas être ouvert au marché public ?

Madame **Sylviane Favre** informe qu'une publication dans le Journal officiel suffit.

Plus personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation : Par 17 oui et sans opposition que le Conseil général accepte l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Val Terbi (Vicques), d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit "Sous Rosé", propriété de Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.- + frais de notaire; et donne la compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2013 :

- a). Commune mixte de Val Terbi
- b). Bourgeoisie de Montsevelier
- c). Bourgeoisie de Vermes
- d). Bourgeoisie de Vicques

Entrée en matière : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

"Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'exercice des comptes 2013 est soumis à votre approbation".

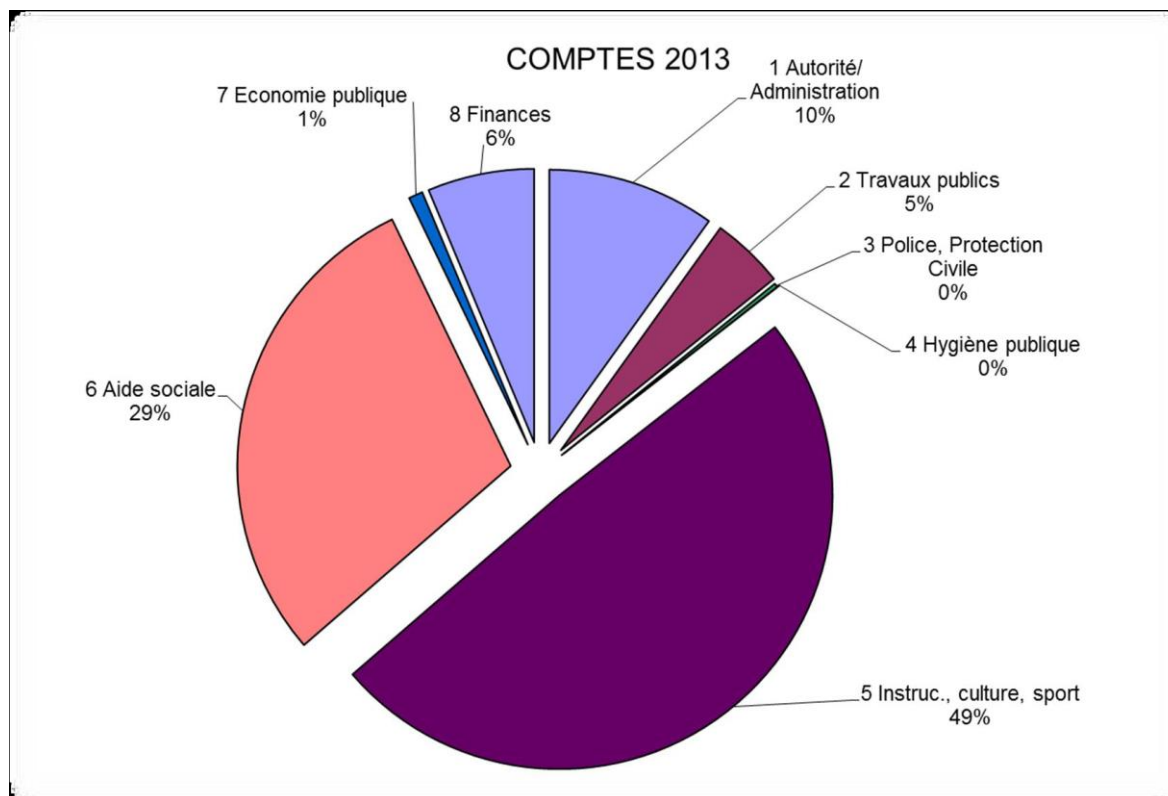
L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Plan de l'exposé

- a) "Audit" de la fiduciaire
- b) Résultats
- c) Evolution de l'endettement
- d) Allocation de fusion
- e) Dépréciations extraordinaires

Répartition des dépenses communales



Résultats 2013

	Comptes 2012*		Budget 2013	Comptes 2013	
1 Autorité/ Administration	750 765,60		735 450,00	660 318,75	charges
2 Travaux publics	247 699,70		238 050,00	287 221,75	charges
3 Police, Protection Civile	38 113,65		28 140,00	15 785,55	charges
4 Hygiène publique	-		100,00	-	charges
5 Instruc., culture, sport	3 146 981,67		3 203 820,00	3 273 930,95	charges
6 Aide sociale	1 401 886,50		1 590 800,00	1 943 794,48	charges
7 Economie publique	70 779,15		59 900,00	55 526,55	charges
8 Finances	1 278 923,21		465 900,00	420 339,68	charges
9 Imposition	- 6 351 075,10		- 6 107 750,00	- 6 403 520,75	produits
Résultat chapitre 1-9	584 074,38		214 410,00	253 396,96	charges
11 Enlèvements des ordures	autofinancement		autofinancement	autofinancement	
12 Inhumations	autofinancement		autofinancement	autofinancement	
13 Service du feu	autofinancement		autofinancement	autofinancement	
14 Canalis. & inst.épur.eaux	autofinancement		autofinancement	autofinancement	
15 Service des eaux	autofinancement		autofinancement	autofinancement	

* les comptes 2012 sont une compilation des 3 communes

Comptes bourgeois

Bourgeoisie Montsevelier	- 5 156,45		- 24 400,00	- 21 992,30	produits
Bourgeoisie de Vermes	104,55		6 900,00	- 29 376,87	produits
Bourgeoisie de Vicques	- 46 327,63		- 159 580,00	- 213 840,01	produits
Résultat des bourgeoisies	- 51 379,53		- 177 080,00	- 265 209,18	produits

Dépréciations complémentaires "uniques"

→ Dans son rapport d'audit, le bureau fiduciaire a proposé des corrections de même que des dépréciations complémentaires au Conseil communal afin de régulariser l'actif du bilan où des valeurs étaient surestimées. Ci-après, la liste des principales mesures que le Conseil communal a adoptées pour les comptes 2013 :

1. Dépréciations sur les immeubles du patrimoine financier : 175'000 francs (bilan 123.01)
2. Dépréciation complémentaire sur lotissement Genevret Nord : 346'800 francs (bilan 123.03)
3. Dépréciation sur la ZARD : 74'800 francs (bilan 123.07)
4. Dépréciation complémentaire sur la Z.I. la Romaine 110'000 francs (bilan 123.02) (le solde de 110'000 francs est à prévoir en 2014)
5. Correction Action sociale, part communale : 483'000 francs (0650.361.01). Il s'agit d'une correction unique en 2013 qui permet de réajuster le solde au compte du bilan n° 115.10 (Crèche Croqu'lune)
6. Reclassement du patrimoine financier. 741'500 francs, pas de modification en 2013, mais l'engagement du Conseil communal à amortir cette position en 10 ans (au maximum) à partir de 2014 (bilan 143.01)

→ Les mesures ci-dessus, purement comptables, n'ont pas d'effet sur les liquidités communales. Cependant, elles influencent lourdement le compte de fonctionnement en le chargeant de 1,27 million de francs.

Allocation de fusion

- En 2103, Val Terbi a touché l'entier de l'allocation de fusion : **6 x 222'000 francs, soit 1,32 million.**
- Le budget 2013 prévoyait l'utilisation du 1/6^{ème} de la somme soit 222'000 francs. Cependant, les directives du Service des communes ont amené un changement dans la méthode de comptabilisation.
- Au final, 4/6^{èmes} de l'allocation ont été portés au compte de fonctionnement sur cet exercice comptable (dont 3/6^{èmes} immédiatement utilisés pour l'amortissement des dettes afin de respecter la convention de fusion)
- 2/6^{èmes} ont été mis en réserve pour 2014 et 2015
- **Suite à ces modifications, le compte de fonctionnement a bénéficié d'un surplus d'argent de 666'000 francs, par rapport au budget.**

Evolution de l'endettement

Année	2000	2005	2010	2012	2013
Endettement brut	13'000'000.-	17'160'000	17'830'000.-	15'530'000.-	12'040'000
Dettes par habitant	5'000.-	6'600.-	6'900.-	6'000.-	4'700.-

Dettes moyennes des communes jurassiennes en 2012 : 7'500 francs

Endettement brut par rapport aux revenus :

Communes du Jura : 186 %

Val Terbi : 125 %

Communes des autres cantons CH, en moyenne : 84 %

Appréciation du résultat

- a) Exemplarité du Conseil communal pour le respect des rubriques budgétaires
- b) Désendettement communal en cours
- c) Augmentation de 300'000 francs des rentrées fiscales par rapport au budget
- d) Cash-flow disponible positif de 329'000 francs

En conclusion :

Les effets positifs de nos efforts de désendettement conjugués à l'augmentation des rentrées fiscales semblent améliorer la santé financière toujours fragile de notre commune.

Ratification des dépassements budgétaires

Agglomération : audit fiduciaire, l'entier des frais liés à l'agglomération doit être porté au compte de fonctionnement (43'647.-)

Eau, énergie : explosion des coûts suite à l'hiver froid. Le Conseil communal va étudier cette problématique économique/écologique à moyen terme (52'000.-)

Correction action sociale (crèche) : ajustement comptable du solde au bilan, audit fiduciaire (483'000.-)

Dépréciations : déjà évoquées, audit fiduciaire (751'000.-)

Eliminations de débiteurs : recommandation de la fiduciaire (52'000.-)

Diminutions PP (impôts des personnes physiques) : certains montants concernant les impôts sont très difficiles à budgétiser (95'000.-)

Frais d'élimination des ordures (63'000.-)

Les lignes en rouge sont issues de l'audit de la fiduciaire.

Commentaires

- L'intervention d'une fiduciaire a permis de mettre à jour la comptabilité communale et de poser des bases saines pour la conduite financière de la commune. Plus particulièrement pour l'établissement d'un plan financier.
- Les acteurs, qui se sont impliqués par leur travail dans ce processus, sont tous à remercier (l'administration, par ses caissiers, sa secrétaire; le Conseil communal; la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances et aussi la fiduciaire dont la qualité du travail a été unanimement reconnue)

Conclusion

- Les comptes 2013 ont été révisés par Revicom pour la municipalité et par la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances pour les bourgeoisies. La commission de gestion, de vérification des comptes et des finances recommande l'acceptation de l'ensemble sous la forme qui vous est soumise. Le Conseil communal a accepté les comptes tels que présentés ainsi que les dépassements budgétaires dans sa séance du 13 mai 2014.
- Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2013 et à ratifier les dépassements budgétaires.

Au nom de la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances (CGVF), Monsieur **Pierre-Henri Scherer** prend la parole en informant le rôle joué par ladite commission.

"Vous vous demandez pourquoi la CGVF a vérifié les comptes bourgeois et non les comptes communaux. Il s'agit d'une décision discutée au sein du groupe. La commission se félicite de cette répartition des tâches. La

CGVF a participé à la réflexion sur les comptes de la commune et plusieurs membres ont rencontré la fiduciaire en présence des autorités communales.

Une réflexion a été menée au sein de ladite commission à la suite des recommandations émises par la fiduciaire REVICOM SA.

- Important d'aller au-delà des dépassements budgétaires conséquents qui ressortent du rapport du Conseil communal.
- Sérier les problèmes, c'est-à-dire introduire quelques nuances entre les différents types d'ajustements recommandés par la fiduciaire.

Certains ajustements sont en réalité des redressements, des dépréciations réelles, des mesures plus ou moins douloureuses.

On parle de réduction de valeur sur différents actifs (ex: lotissement "En Genevret", zone industrielle "La Romaine"). En revanche, sur d'autres postes, on peut véritablement parler d'ajustements techniques purement comptable (ex: allocation de fusion, méthode d'amortissement des équipements informatiques, dépréciation sur la ZARD).

La fiduciaire a demandé plusieurs éclaircissements qui ont conduit la commission à remettre certains traitements comptables en question (ex: cotisations versées à l'agglomération).

La recommandation très importante est la mise en place d'un outil de contrôle interne qui va permettre d'améliorer en continu les différents traitements comptables."

Monsieur le Président remercie Monsieur **Pierre-Henri Scherer** pour le point de vue de la commission de gestion, de vérification des comptes et des finances.

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne demande la parole.

Monsieur le Président lit le rapport et observations du Conseil communal.

"Les comptes 2013 ont été bouclés par le caissier communal le 11 avril 2014. Ceux-ci se soldent par un excédent de charges de Fr. 253'396.96 alors que le budget prévoyait une charge supplémentaire de Fr. 214'410.- Dans son rapport, le caissier fournit les explications détaillées sur le résultat des comptes.

La Société REVICOM SA a procédé à la vérification des comptes du 14 au 16 avril 2014. Après lecture du rapport de la société REVICOM SA, les membres de la commission recommandent d'approuver les comptes 2013 tels que présentés.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 13 mai 2014, a pris connaissance du résultat des comptes et des différents rapports. Il accepte les comptes tels que présentés et les soumettra, pour approbation, au prochain Conseil général de la commune de Val Terbi, convoqué pour le 24 juin 2014.

Monsieur le Président passe au vote.

Votation : La ratification des dépassements budgétaires de la commune mixte de Val Terbi est acceptée à l'unanimité.

Votation : L'approbation des comptes de l'exercice 2013 de la commune mixte de Val Terbi présentant un excédent de charges de 253'396 francs est acceptée à l'unanimité.

Votation : L'approbation des comptes de la Bourgeoisie de Montsevelier présentant un excédent de produits de 21'922 francs est acceptée à l'unanimité.

Votation : L'approbation des comptes de la Bourgeoisie de Vermes présentant un excédent de produits de 29'376 francs est acceptée à l'unanimité.

Votation : L'approbation des comptes de la Bourgeoisie de Vicques présentant un excédent de produits de 213'840 francs est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie toutes les personnes qui ont œuvré directement ou indirectement à la réalisation des comptes.

Les comptes de l'exercice 2013 de la Commune mixte de Val Terbi font partie intégrante du présent procès-verbal.

7. Demande de prolongation de délai à la réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé: "Eclairage public de nos trois villages".

Entrée en matière : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, suite au postulat sur l'éclairage public déposé en avril 2013, le Conseil communal a décidé de faire une évaluation de la situation actuelle".

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Le Conseil communal étudie les diverses variantes en matière d'économie d'énergie. La situation des trois villages n'est pas la même et demande des recherches de solutions différenciées.

La commission des travaux publics, en charge de cette problématique, n'a pas encore eu le temps de l'étudier dans son entier.

Le postulat demandait que les candélabres remplacés ou ajoutés soient d'une technologie peu gourmande en électricité et modulables selon les heures de nuit. Cette partie du postulat est d'ores et déjà entrée en force.

Pour le reste, je vous demande de nous accorder plus de temps afin de vous présenter, un projet de qualité."

Monsieur le Président ouvre une discussion.

Monsieur **Manuel Schindelholz** demande la longueur du délai

Monsieur **Yvan Burri** informe que la commission des travaux publics a de nombreux postulats et motions à traiter. C'est pour cela qu'il ne veut ou ne peut se prononcer sur le délai.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** aimerait que ce postulat soit traité avant la fin de la législature.

Monsieur le Président remarque que le travail est fait en parallèle et de ce fait, un lampadaire à LED a été posé à Vicques.

Monsieur **Romain Lambert** demande des renseignements supplémentaires sur le travail en parallèle.

Ce n'est pas une commission qui travaille en parallèle mais c'est bien le travail qui s'est fait en parallèle.

Plus personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation : La demande de prolongation du délai à la réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé : "Eclairage public de nos villages" est accepté à l'unanimité.

Résolution – Amélioration des mesures de pédagogie spécialisée dans l'enseignement scolaire

La résolution étant signée par au moins huit membres, celle-ci est développée par l'auteur.

Résolution

"Depuis l'entrée en vigueur d'HarmoS dans le canton du Jura soit depuis la rentrée scolaire 2012-2013, il a été constaté une augmentation du nombre d'élèves qui devraient pouvoir disposer de mesures de pédagogie spécialisée. Ce phénomène est notamment plus élevé dans les classes de 1^{ère} et 2^{ème} année, certainement dû au fait que des élèves n'étant pas encore prêts au niveau du développement personnel, fréquentent les classes ordinaires. Pour le cercle scolaire de Vicques-Vermes et celui du Haut Val-Terbi (Montsevelier), durant ces

deux premières années d'HarmoS, plusieurs élèves ont nécessité un suivi très particulier, requérant plusieurs heures de soutien, soit individuel, soit dans leur classe. Cette dernière solution a engendré des problèmes relationnels entre les élèves voire même jusqu'à des craintes envers un élève violent dans une classe. Certaines situations étaient telles, qu'elles ont poussé des élèves suivant les cours sans problème, à ne plus vouloir aller à l'école, l'environnement de la classe étant malsain à leurs yeux. Par ailleurs, d'autres situations d'élèves « moins lourdes » engendrent tout de même un climat de classe qui ne respire pas toujours la sérénité. Des constatations faites lors des démarches entreprises par les commissions d'école, pour les élèves en difficulté, il ressort 3 éléments principaux :

- ✓ Les conseillers pédagogiques n'ont pas le temps de suivre correctement les nombreux cas que contiennent les écoles jurassiennes.
- ✓ Le processus d'évaluation d'un élève par plusieurs instances (SEN par sa section « intégration », CMP, psychologue scolaire, pédopsychiatres, etc...), est trop lourd et trop lent (nous avons eu un cas avec jusqu'à 13 intervenants pour 1 élève).
- ✓ Les parents ont la décision finale concernant les mesures de pédagogie spécialisée sauf dans les cas pouvant porter préjudice aux intérêts de l'enfant. (*Loi sur l'école obligatoire Art. 35 al. 3*)

Concernant ce dernier point, il est remarqué que les parents éprouvent font preuve de déni envers les problèmes de leur enfant ou préfèrent favoriser leur bien-être personnel (éviter des déplacements). Ils n'acceptent donc pas les mesures proposées. Cela conduit au fait que les élèves en difficultés, continuent à fréquenter les classes ordinaires, accompagnés d'un enseignant de soutien pendant les cours normaux, ce qui engendre les problèmes mentionnés plus haut.

Le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi, appelle le Gouvernement Jurassien à entreprendre des démarches pour améliorer le domaine des mesures de pédagogie spécialisée. Par ailleurs de réévaluer la prise en compte de l'avis des parents dans la décision finale, au profit de mesures proposées par du personnel professionnel et donc mieux qualifié à évaluer les besoins d'un élève.

Développement de l'auteur

"Arguments complémentaires :

- Ayant fait partie de la commission d'école lors de la législature précédente, j'ai été confronté aux problèmes décrits dans le texte qui vous est proposé et je peux dire que je connais bien la problématique.
- En discutant avec des parents d'élèves et des enseignants, la situation ne s'est pas améliorée l'année passée au contraire. Et cela devrait continuer dans le mauvais sens. En effet, avec l'évolution de la société, il faut reconnaître que certains parents ne disposent plus d'assez de temps pour éduquer leurs enfants et se reposent sur l'école pour ce faire. Il est important de rappeler ici que **le rôle principal** de l'école est d'apprendre le "**savoir faire**" et non le "savoir être" aux élèves, ce dernier point étant la tâche première des parents bien que secondaire pour l'école.
- Actuellement, les enseignants passent trop de temps à s'occuper des élèves qui ne peuvent pas suivre les cours correctement aux dépens de ceux qui ont les capacités d'intégrer les classes de 1^{ère} et 2^{ème} années. Je ne veux pas faire une société à deux vitesses avec des très bons et des insuffisants. Mais il faut trouver le juste milieu et actuellement ce n'est plus le cas **avec des élèves qui nécessitent véritablement des mesures spécialisées et qui continuent à fréquenter les classes ordinaires**, ce qui perturbe l'enseignement habituel.
- Pour le cercle scolaire Vicques-Vermes, depuis l'entrée en vigueur d'HarmoS, soit pour la 3^{ème} année consécutive, 3 élèves nécessitant réellement d'être placés dans des structures spécialisés (dont certains avec des comportements violents) continueront à fréquenter les classes ordinaires dès la rentrée scolaire prochaine et donc à perturber l'environnement de leur classe.

Du fait que la 3^{ème} année coïncide avec l'entrée dans le réel apprentissage scolaire ce n'est plus possible de continuer ainsi.

En effet, il n'est pas admissible que les enseignants doivent délaissier une bonne partie des élèves pour se concentrer sur l'un ou deux d'entre eux.

- Outre l'aspect de l'environnement dans les classes, de nombreuses heures de séances de commission d'école doivent être consacrées pour des élèves présentant des besoins particuliers (séances avec les parents, le SEN, les enseignants, etc...) alors que cela pourrait être évité si les enfants nécessitant des mesures particulières étaient rapidement dirigés dans une structure adéquate. Par ailleurs les commissaires doivent pouvoir se concentrer sur leur tâche première : la gestion de l'école et non pas des élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
- Il ne faut pas aussi oublier les enseignants qui font les frais de la gestion d'élèves difficiles dans leur classe et qui se démoralisent de leur profession première : l'enseignement.
- Cette résolution a pour but de rendre attentif le Gouvernement aux problèmes que nous rencontrons dans les classes de notre commune mais aussi dans d'autres cercles scolaires, car il est certain que la problématique touche l'ensemble de l'école jurassienne.
- Vu la situation au sein du SEN avec la démission, il y a peu, de son nouveau chef, je pense que le moment est opportun pour une telle intervention, vu les réorganisations futures auxquelles l'on peut s'attendre.
- Le Gouvernement étant compétant selon la Loi scolaire pour régler le domaine de la pédagogie spécialisée, je vous invite vivement chers collègues, à accepter cette résolution.
- Aussi je suis convaincu que c'est par le biais d'actions telles que celle-ci, que nous, politiciens, réussirons à améliorer la qualité de l'enseignement jurassien, ceci pour le bien de nos enfants.

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne demande la parole.

Votation : Par 16 oui et 3 abstentions, la résolution "Amélioration des mesures de pédagogie spécialisée dans l'enseignement scolaire" est acceptée.

Le Conseil général enverra cette résolution au département de la Formation, de la Culture et des Sports à l'attention de Mme Baume-Schneider, ministre du département.

La séance est levée à 20h30.

La prochaine séance est fixée au **mardi 23 septembre 2014 à 19h30 à la salle réunion, 1er étage de Vicques.**

Vicques, le 24 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Daniel Joray
Président

Sophie Lachat
Secrétaire